



Section **Cfdt** Eure habitat

Eh oui, on peut toujours descendre plus bas !
Garçonnière et mensonges des journalistes...

Représailles de la Présidence de Eure habitat ?

Suite à la distribution de notre tract « **Magouilles ? Sabordage ? Banqueroute ?** », les représailles ne se sont pas fait attendre.

Attaques en chaîne contre les Représentants **Cfdt**. Outre les heures de délégation et la communication syndicale pour que nous soyons moins présents auprès de vous, maintenant la cerise sur le gâteau

La Présidente sort du bois pour...

Courrier du 14/03/17 de la Présidente de Eure habitat au Délégué Syndical Cfdt.

Objet : Propos déplacés et vulgaires – Rappel à l'ordre

Monsieur,

A l'occasion du Comité d'Entreprise du 14 février dernier, vous avez tenu des propos inacceptables à l'occasion de la suspension de séances.

En effet, alors qu'il était question de l'affectation possible des anciens locaux du département logement en salle d'activité, vous avez « conseillé » à la Direction générale de penser à mettre des préservatifs, votre collègue secrétaire du CE ayant préalablement qualifié en séance ces locaux de « **baisodrome** ».

La vulgarité et le sexisme n'ont en aucune façon leur place en réunion d'instance et la liberté d'expression, fut-elle syndicale, a pour limite la décence et le respect d'autrui.

A l'avenir, vous voudrez bien adopter une attitude correcte et respectueuse envers les personnes présentes ou celles que vous désignez à votre vindicte, même si vous ne partagez pas leurs points de vue ; les échanges n'en seront que plus constructifs.

A défaut, nous nous verrons contraints d'envisager les voies de droit appropriées.

Comptant sur votre discernement, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Courrier du 14/03/17 de la Présidente de Eure habitat à la Secrétaire du Comité d'Entreprise

Objet : Propos déplacés et vulgaires – Rappel à l'ordre

Madame,

A l'occasion du Comité d'Entreprise du 14 février dernier, vous avez tenu en séance des propos inacceptables.

En effet, alors qu'il était question de l'affectation possible des anciens locaux du département logement en salle d'activité, vous avez qualifié ces locaux de « **baisodrome** », avant que votre collègue délégué syndical conseille, à l'occasion d'une suspension de séance, à la direction générale de penser à mettre des préservatifs.

La vulgarité et le sexisme n'ont en aucune façon leur place en réunion d'instance et la liberté d'expression, fut-elle syndicale, a pour limite la décence et le respect d'autrui.

A l'avenir, vous voudrez bien adopter une attitude correcte et respectueuse envers les personnes présentes ou celles que vous désignez à votre vindicte, même si vous ne partagez pas leurs points de vue ; les échanges n'en seront que plus constructifs.

A défaut, nous nous verrons contraints d'envisager les voies de droit appropriées.

Comptant sur votre discernement, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Réponses

Réponse de la Secrétaire du Comité d'Entreprise le 21/03/17 à la **Présidente de Eure habitat**

Objet: Votre courrier du 14 mars 2017

Madame la Présidente

Je suis très surprise de la teneur de votre courrier du 14 mars 2017 à mon encontre sur les griefs que vous me reprochez suite au Comité d'Entreprise du 14 février dernier, à savoir : attitude irrespectueuse, incorrecte et propos vulgaire et sexiste.

Je tiens à certifier que je n'ai aucunement tenu de propos vulgaire et sexiste, ni avoir adopté une attitude incorrecte et irrespectueuse à l'encontre de la Présidente du Comité d'Entreprise.

Vous laissez entendre des menaces à mon encontre sur des propos mensongers qui vous ont été soufflés par la Direction Générale (d'ailleurs, la Présidente du Comité d'Entreprise vous a-t-elle révélé la teneur de ses propres propos aussitôt après avoir suspendu l'enregistrement de la séance ?).

Outre vos allégations, je vous rappelle qu'en tant que Présidente du Conseil d'Administration, votre rôle n'est pas de vous immiscer dans la vie des Instances du Personnel.

Il me semble que vous devriez faire preuve de discernement et ne pas abaisser la fonction de Président d'Office Public de l'Habitat.

Concernant la décence et le respect d'autrui : il serait bon que vous l'érigiez comme principe de base dans la politique des ressources humaines de l'entreprise.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Réponse du Délégué Syndical **Cfdt** le 21/03/17 à la **Présidente de Eure habitat**

Objet : Votre courrier du 14/03/17

Madame la Présidente

Je suis très surpris de la teneur de votre courrier du 14 mars 2017 à mon encontre sur les griefs que vous me reprochez suite au Comité d'Entreprise du 14 février dernier lors d'une suspension de séance, à savoir : attitude irrespectueuse, incorrecte et propos vulgaire et sexiste.

Je tiens à certifier que je n'ai aucunement tenu de propos vulgaire et sexiste, ni avoir adopté une attitude incorrecte et irrespectueuse à l'encontre de la Présidente du Comité d'Entreprise.

Vous laissez entendre des menaces à mon encontre sur des propos mensongers qui vous ont été soufflés par la Direction Générale (d'ailleurs, la Présidente du Comité d'Entreprise vous a-t-elle révélé la teneur de ses propres propos aussitôt après avoir suspendu l'enregistrement de la séance ?).

Cette Direction Générale n'en est pas à sa première accusation inventée. Quelle coïncidence : ces accusations surgissent après une intervention de l'Inspection du Travail.

Vous concernant, Madame la Présidente, c'est la seconde fois que vous m'adressez un courrier : le premier en date du 4 juillet 2016 (reçu en AR le 8 juillet) sur la parution d'un article dans le Paris Normandie du 30 juin 2016, dans lequel vous mettez en cause la liberté d'expression syndicale. D'ailleurs, dès le 11 juillet 2016, ce courrier a été affiché dans l'ensemble des agences et du siège de Eure habitat laissant, de plus, mon adresse personnelle visible dans certaines agences. Puis ce deuxième courrier de « Rappel à l'ordre » suite à des accusations fantaisistes de la Direction Générale.

Je me permets de vous interpeller aimablement sur le rôle d'une Présidence d'un Office Public de l'Habitat (OPH) :

Le président(e) : désigné par le conseil d'administration parmi les représentants élus de l'organe délibérant de la collectivité ou EPCI de rattachement, il dirige les instances délibérantes de l'Office et exerce un rôle de représentation de celui-ci

Le conseil d'administration : Ses compétences sont larges puisqu'il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de l'Office, même s'il peut déléguer certaines compétences au bureau ou au directeur général.

Le directeur général : nommé par le conseil d'administration sur proposition du président, il exerce la direction exécutive de l'Office. Représentant la personnalité morale de l'Office, il a une fonction d'exécution des délibérations du CA et une fonction d'autorité sur les services de l'office.

Vous ne pouvez que constater au vu du rôle de chacun dans la gouvernance d'un OPH, que vous outrepassiez vos droits et qu'en aucun cas vous avez à intervenir : la fonction d'un « Président(e) Directeur Général » n'ayant aucune légitimité dans le statut des OPH. Je n'ose imaginer que vous exercez une activité professionnelle dans l'entreprise Eure habitat, qui vous placerait obligatoirement en situation de conflit d'intérêts avec vos fonctions de présidente d'un OPH.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Malhonnêteté ? Incompétence ? Méchanceté ? Et Eure habitat dans tout cela !

Par ailleurs, il a été indiqué aux membres du Comité d'Entreprise concernant l'article dans la Dépêche du 27/01/17 intitulé « Eure habitat cherche à éviter la banqueroute » que les propos alarmistes ne sont pas ceux de la Présidente mais les propos déformés du journaliste sortis de leur contexte... **mais la Présidente ne fera pas de démenti !!!**

Après la Cfdt, ce sont les journalistes qui mentiraient ?

Absence de démenti étrange pour un sujet aussi sérieux... ah moins bien sûr que la « garçonnière » soit bien plus importante que **la destruction annoncée dans la presse de Eure habitat dans 3 ou 5 ans.**

Restons optimistes, à force de creuser, on va peut être trouver du pétrole à Eure habitat !